

Libellé de la proposition :

Conformité technique des appareils de marque Environnement SA modèles O3 42e, AF 22e et CO 12e pour la mesure réglementaire respectivement de l’ozone (O₃), du dioxyde de soufre (SO₂) et du monoxyde de carbone (CO) dans l’air ambiant extérieur, dans la configuration décrite dans le dossier technique transmis au LCSQA (disponible sur demande)

Champ d’application :

- sur tout site fixe et en moyen mobile

Date de mise en application souhaitée par la CS :

- ☒ immédiate
☐ en date du (JJ/MM/AAAA)

Origine de la proposition :

CS Mesures automatiques du 22 mars 2016 et du 11 octobre 2016

Autre (GT nom et date)...préciser) :

Contexte de la proposition :

La société Environnement SA a demandé au LCSQA d’étudier la conformité technique des analyseurs modèles AF 22e, O3 42e et CO 12e utilisés en France pour la mesure réglementaire respectivement du SO₂, d’O₃ et de CO dans l’air ambiant extérieur.

Les dossiers d’étude de la conformité technique sont basés sur le document LCSQA « *Homologation d’Appareillages pour la Surveillance Réglementaire de la Qualité de l’Air* » du 17 avril 2015.

Les dossiers complets ont été déposés auprès du LCSQA en janvier et septembre 2016 et ont été instruits par S. Crunaire et F. Mathé.

Le LCSQA a émis un avis technique positif sur les dossiers de demande d’homologation et les a soumis à la CS « Mesures Automatiques » en mars et octobre 2016 qui a donc statué positivement sur ces demandes.

Eléments stratégiques :

Les appareils proposés sont des évolutions techniques des analyseurs actuellement disponibles au catalogue du constructeur (série 2M produite depuis 2002, modèles AF 22M, O3 42M et CO 12M) et largement utilisés en AASQA (respectivement 22, 41 et 27 % du parc par polluant concerné). Les performances métrologiques sont conformes aux exigences du référentiel technique national.

Critères économiques :

Les appareils proposés représentent un coût d'investissement, selon la configuration, respectivement :

- Pour l'AF 22e, de 8 à 10 k€ HT
- Pour l'O3 42e, de 6 à 7,5 k€ HT
- Pour le CO 12e, de 7 à 8 k€ HT

(source : Environnement SA)

Pour dix années d'utilisation, le coût moyen annuel a été estimé inférieur à 1000 euros HT quel que soit l'appareil (source : Environnement SA).

L'intégration de ces nouveaux matériels impliquera la mise en place de la démarche QA/QC usuelle pour les analyseurs automatiques de polluants gazeux, en lien avec le référentiel technique national.

Demande d'avis du LCSQA	Date et visa	Commentaires
Nom : Leoz-Garziandia Eva	23/01/2017	RAS

Zone réservée au LCSQA:

Présentée au CPS du : (01/02/2017)

Proposition retenue ☐ oui ☐ non

Courrier MEEM envoyé le :

Mise en application de la résolution le :